

COMMUNE DE ROTT

Compte-rendu de la séance du Conseil Municipal du 17 janvier 2017

Sous la présidence de Madame CONUECAR Brigitte, Maire

Membres présents : CONUECAR B., STROHL C., ORTH S., BUCHI A., HEIMLICH T., LEICHTNAM C., OTT C., ROEGLER G., WUST Gr.

Membres absents excusés : BURG M., HEIL R.,

Délibération 2016-001

INVESTISSEMENT 2017 : DECISION AVANT VOTE DU BUDGET COMMUNAL.

Madame Le Maire rappelle les dispositions extraites de l'article L 1612-1 du code général des collectivités.

«jusqu'à l'adoption du budget, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette. Les crédits correspondants sont inscrits au budget lors de son adoption. L'autorisation mentionnée ci-dessus précise le montant et l'affectation des crédits ».

Montant budgétisé – dépenses d'investissement 2016, chapitre 21 « Immobilisation corporelles » : 200 567.16 €.

Le Conseil municipal, après entendu l'exposé de Madame Le Maire
DECIDE à l'unanimité :

- D'autoriser Madame Le Maire à réaliser les dépenses d'investissement à hauteur de 14 000 € avant le vote du budget 2017. Les crédits correspondants seront inscrits au budget lors de son adoption.

Délibération 2016-002

POINT N° 2 : DECISION MODIFICATIVE N 02/2016 BUDGET EAU

Dans la délibération du 17 décembre 2016 point 3, une erreur administrative a été constatée.

De ce fait, le conseil municipal décide d'approuver les rectifications ci-dessous /

Compte	N° de Chap	Intitulé du compte	Ancienne situation	Modification	Nouvelle situation
Recette de fonctionnement	7011	Vente d'eau	+2 197 €	+1500 €	+3697 €
Recette de fonctionnement	704	Travaux	+3 000 €	+2500 €	+5500 €
Dépense de fonctionnement	604	Achat d'études....	+ 0 €	+ 420 €	+ 420 €
Dépense de fonctionnement	60612	Energie Electricité	+ 0 €	+ 3580 €	+ 3580 €

- d'autoriser Madame le Maire à signer les documents y afférents.

**L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne demandant la parole,
La séance est levée à 21 h 00.**